

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20250321-2025-del-03-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 06

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 07

Date de transmission
en préfecture :

21 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 18 mars à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Joël LANCASTRE, Juliette FARNABE, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Joël LANCASTRE donne procuration à Luigi LANCASTRE, Juliette FARNABE donne procuration à Sonia JEREMIE-CAMALET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Jules OTTO.

Secrétaire de séance : Louis-Jules DARES

Subvention exceptionnelle à accorder à l'association « PIKAN »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association PIKAN pour son implication dans les divers défilés ayant eu lieu sur l'ensemble du territoire de Guadeloupe au titre de la **saison carnavalesque 2025**.

Il motive ce projet, d'une part, par la contribution de cette association à la préservation du patrimoine culturel Guadeloupéen et au rayonnement du territoire habissois et d'autre part, par les nombreuses dépenses que génère ce type d'opération notamment en matière de frais de déplacement.

Monsieur le Maire propose d'accorder la somme de **5 000,00 euros** à l'association **PIKAN**.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Considérant le rôle de premier plan de cette association dans la préservation du carnaval de Guadeloupe,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de **5000,00 €** à l'association « **PIKAN** ».

Article 2 : Que cette somme permettra de payer une partie des frais liés aux divers déplacements durant la saison carnavalesque 2025.

Article 3 : De ponctionner cette somme sur le budget de l'exercice en cours.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Mme la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 24 MARS 2025

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO